

MAIRIE
DE**BASSE - RENTGEN**

57570



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13/04/2015 à 19H30

Présents : MM : DELION – OESTREICHER – HAGEN - GONAND.
MMES : WINTERRATH - INGHINGOLO - HEMMER – DUMAS.

Absent avec excuse : M. MASSON (procuration à Mme WINTERRATH)
MMES : REYROLLE (procuration à M. HAGEN) SCHWARTZ (procuration à Mme DUMAS)

Absent sans excuse : Néant.

Secrétaire de séance : Mme DUMAS.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :

- **approuve**, à l'unanimité, l'ordre du jour (**point N°1**)
- **approuve**, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 09.03.2015 (**point N°2**)

Point N°3 – Vote des taxes locales directes 2015

- **décide**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de conserver en 2015 les mêmes taux pour les taxes directes locales qu'en 2014, à savoir :
 - Taxe d'habitation : base notifiée 461.500 taux 15,77% produit : 72.779 €
 - Foncier bâti : base notifiée 384.200 taux 17,62 % produit : 67.696 €
 - Foncier non bâti : base notifiée : 53.600 taux 61,86% produit : 33.157 €
 - Produit fiscal attendu : 173.632 €

Point N°4 – Vote et approbation du budget primitif 2015

- **vote et approuve**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le budget primitif 2015 qui s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 380.738,87 € ainsi que la section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 817.123 €.

Décision Modificative N°1 au budget

- **accepte**, la décision modificative suivante au budget primitif 2015, à savoir :
Crédits à ouvrir : article 2158 - Opération 1504 « Remontées capillaires mairie : + 1.500€
Crédits à réduire : article 21318 - Opération 1507 « Aménagement annexe Presbytère : - 1.500€

Point N°5 – Approbation du compte de gestion 2014.

- **approuve**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le compte de gestion 2014 dressé par le Trésorier Principal de Thionville et 3 Frontières.

Le compte de gestion 2014 est conforme au compte administratif 2014.

Point N°6 – Convention fourrière animale avec la S.P.A.

➤ **accepte**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de verser une somme de 368,22 € T.T.C. à la Société Protectrice des Animaux correspondant aux prestations de fourrière animale pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Point N°7 – Adhésion au CNAS – Désignation du délégué « élu »

➤ **accepte**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de désigner, Mme WINTERRATH, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS (Centre National d'Action Sociale).

Point N°8 – Indemnité d'éviction

➤ **accepte**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de verser l'indemnité d'éviction qui s'élève à 6290 € au GAEC Saint Hippolyte suivant décompte établi d'après les éléments fournis par le Service Juridique de la Fédération Départementale des Syndicats Exploitants Agricoles.

Point N°9 – Demandes de subvention

Associations Locales

La Commission "Communication, Vie Associative et Loisirs" souhaitant soutenir les Associations Locales, propose au Conseil Municipal de passer le montant des subventions de 150 € à 200 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **décide** de suivre la proposition de la Commission et de verser une subvention, au titre de l'année 2015, d'un montant de 200 € à :

- l'Association « Les Madeleines de Preisch »
- l'Association « Brevha »
- l'Amicale des Parents d'Elèves

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité,

➤ **décide** de suivre la proposition de la Commission et de verser une subvention, au titre de l'année 2015, d'un montant de 200 € à :

- la Chorale "Sainte-Cécile" de Basse-Rentgen-Evrance-Hagen
- l'Association J3V

Associations non locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **décide**, de verser une subvention d'un montant de 100 € à la Mission Locale du Nord Mosellan au titre de 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité,

➤ **décide**, de verser une subvention d'un montant de 100 € aux associations suivantes :

- l'Association APOLO J

- l'APEI de Thionville (pour l'Opération « Brioches de l'Amitié »)

Suite à la proposition faite par la Commission "Communication, Vie Associative et Loisirs" d'émettre un avis défavorable à la demande de subvention émanant des Associations non locales suivantes :

- Les Donneurs de Sang de Boust et Environs.
- L'AFAD
- La Prévention Routière
- L'Association « 1 rose, 1 Espoir »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **décide** de suivre la proposition de la commission et d'émettre un avis défavorable à la demande de subvention émanant des Associations non locales suivantes, à savoir :

- Les Donneurs de Sang de Boust et Environs.
- L'AFAD
- La Prévention Routière
- L'Association « 1 rose, 1 Espoir »

Pour l'Association des Donneurs de Sang de Boust et Environs, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **décide** de mettre à disposition la Salle Saint-Joseph, à titre gratuit, en cas de besoin (organisation des dons du sang).

Point N°10 – Devis Aménagement espace vert Lotissement « Les Tuileries »

➤ **accepte**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le devis d'un montant de 4.447,85 € H.T. présenté par la Société "Aux Jardins de Carelle" relatif à l'aménagement de l'espace vert situé au Lotissement "Les Tuileries".

Point N°11 – Divers

Modification des statuts de la CCCE – Article 7 : Mission et Gestion de Services

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **émet** un avis favorable à la modification des statuts afin d'assurer des prestations de service avec les communes extérieures au territoire ou avec d'autres EPCI lorsque la réglementation le permettra et mettre à disposition de ces derniers, son Service d'Instruction des Autorisations d'urbanisme.

Rythmes scolaires – Reversement fonds d'amorçage au Syndicat de Gestion du Groupe Scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **accepte** de reverser au Syndicat de Gestion du Groupe Scolaire Jules Verne, la somme de 3.200 € (solde année scolaire 2014/2015) relative au fonds d'amorçage dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Emploi saisonnier

Ce point ne nécessite pas de délibération du Conseil Municipal mais Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de deux demandes d'emploi saisonniers formulées par deux jeunes gens du village durant les prochaines vacances d'été et souhaite connaître l'avis des conseillers à ce sujet. Les membres du conseil municipal étant favorables à ces embauches. Un simple arrêté du maire portant nomination d'un agent non titulaire pour besoins occasionnels sera pris pour les deux jeunes gens du village ayant sollicité un emploi durant les vacances d'été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H35.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse-Rentgen, pour être affiché le 17/04/2015 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse-Rentgen, le 16/04/2015.

Le Maire

Viviane WINTERRATH

V. Winterath

